



## Collectif de défense des usagers des hôpitaux

### **Pour le maintien et l'amélioration de l'offre de soins de proximité !**

En préambule à la réunion organisée par le Codef au Centre nautique de Montceau-les-Mines, le président Bruno Silla a rappelé les grands axes de la politique hospitalière arrêtée par l'autorité de santé, notamment la gradation de l'offre de soins hospitaliers qui prévoit deux sites intermédiaires entre les sites dits de proximités (hôpitaux locaux) et le site pivot du territoire. Notre site pivot est Chalon-sur-Saône avec (hors psychiatrie) le Centre Hospitalier William Morey (Nouvel Hôpital du Chalonais), l'Hôpital privé Sainte Marie de Chalon et le Centre Orthopédique Médico Chirurgical de Dracy le Fort. . Les deux sites intermédiaires sont : la Communauté Le Creusot- Montceau (Hôtel Dieu du Creusot et Centre hospitalier de Montceau) et Autun (Centre hospitalier et clinique du Parc). Concernant la chirurgie il est précisé que le niveau intermédiaire est « *constitué par des centres hospitaliers disposant d'un plateau technique minimum en chirurgie et en obstétrique* ». Le site pivot est « *constitué des établissements de santé publics et privés (...) garantit une prise en charge des urgences 24h/24h, dispose d'un plateau technique performant et adéquat en médecine, chirurgie, obstétrique et réanimation* ». Par ailleurs est introduite la notion de permanence des soins en établissement de santé dans la gradation des soins hospitaliers. En ce qui concerne la chirurgie il est aussi précisé que « *... pour améliorer l'efficacité des établissements de la CUCM, un seul plateau chirurgical sera maintenu* ». Le président a rappelé aussi que récemment la secrétaire d'Etat, en remplacement de Marisol Touraine ministre des affaires sociales et de la santé, répondait à notre député Christophe Sirugue que « *Les premières orientations viennent d'être arrêtées* » sur la situation financière et sur l'avenir de l'hôpital de Montceau-les-Mines. Ces orientations concernent l'ouverture des urgences la nuit toute l'année, la conclusion d'un contrat de retour à l'équilibre financier entre l'établissement et l'Agence Régionale de Santé (ARS), la mise en place d'une direction commune entre les trois établissements publics du territoire. (Chalon-sur-Saône, Autun et Montceau-les-Mines) dans le cadre d'une Communauté Hospitalière de Territoire (CHT), l'élaboration d'un projet médical de territoire et la définition dans ce cadre de la place et du rôle de chaque établissement de santé.

### **La maternité communautaire en danger !**

Plusieurs intervenants ont parlé de la situation actuelle du pôle mère-enfant à l'Hôtel-Dieu du Creusot, car la Direction aurait l'intention de le fermer le service de pédiatrie. Si c'était le cas, d'autres services pourraient être fermés, notamment la maternité! La maternité doit revenir dans le secteur public, dans son hôpital d'origine à Montceau-les-Mines. La Communauté ne peut pas faire l'impasse de ce service public qui touche plus de 120.000 habitants. Au cours de la réunion Marie Claude Jarrot, Maire de Montceau-les-Mines et Présidente du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier (CH), a voulu réaffirmer son attachement au service public de santé en rappelant que notre CH est doté de 8 blocs opératoires modernes et bien équipés. Concernant la CHT elle a indiqué qu'elle est pour une répartition équitable des activités entre les trois établissements publics. Bruno Silla lui a demandé de pouvoir prendre connaissance du rapport de l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP). La question de l'information et de la consultation des usagers a été aussi abordée. On peut rappeler que les orientations du projet de loi sur la santé prévoient d'améliorer l'information des citoyens et leur participation à l'élaboration des politiques de santé. Mais la réalité est toute autre! Les personnes présentes à cette réunion ont exprimé l'inquiétude concernant l'avenir de l'offre de soin dans la Communauté Montceau-Le Creusot et la nécessité de revendiquer, auprès de l'ARS, un transfert d'activités de l'Hôtel-Dieu au CH de Montceau, afin de ne pas laisser partir celles-ci vers le site pivot du Chalonais. Le Centre Hospitalier a des atouts importants: possibilités d'extension des bâtiments, voies d'accès, plateaux techniques plus modernes,... Selon des informations récentes la direction de l'ARS devrait venir au Centre Hospitalier pour rendre compte des évolutions des travaux concernant la CHT le mardi 7 octobre de 10h30 à 12h30. Face à cette situation d'une extrême gravité il est évident que la mobilisation de l'ensemble de la population est plus que jamais nécessaire. Les usagers, les personnels et les élus doivent unir leurs forces pour s'opposer au démantèlement du service public de santé de proximité.